

Procédure de vente SDV 20265016 vente de matériel roulant à Peutie

1. Résumé de la procédure de vente

- § 2 Procédure appliquée – service responsable
- § 3 Publicité - mise à disposition des documents réglant la vente
- § 4 Conditions de participation – informations à fournir par les candidats acheteurs
- § 5 Inspection du matériel à vendre par les candidats acheteurs
- § 6 Réception des offres
- § 7 Critère d'attribution
- § 8 Attribution
- § 9 Paiement
- § 10 Enlèvement du matériel
- § 11 Mesures d'office
- § 12 Garantie
- § 13 Litiges
- § 14 Liste des annexes

2. Procédure appliquée – service responsable

- a. La vente du matériel décrit en annexe B sera une vente publique de lots de matériel roulant à Peutie
- b. Ceci implique qu'il n'y aura pas de négociations et que le prix sera le seul critère d'attribution.
- c. Le montant de l'offre retenue sera augmenté de 15% de frais additionnels.
- d. Il est à remarquer:
 - que le démontage, le démantèlement, l'emballage, le chargement et le transport sont à charge de l'acheteur.
 - que le matériel est vendu dans l'état dans lequel il se trouve sans garantie.
- e. Le service responsable pour la présente vente et auquel toute correspondance doit être envoyée est:

<p>MRMP SERVICE DES VENTES /(SDV-D) Bloc 4 D/ Étage 2/ Local 46 Quartier Reine Elisabeth Rue d'Evere 1 BOX 29 1140 – EVERE Belgique</p>
<p>E-mail: mrmp-sales@mil.be Site web: www.mil.be/sales</p>

Responsable de la vente (au sein du Service des Ventes):

FRANCOPHONE:

LISIERI Chiara

2MR

Tel: 0032 2 441 62 35 (direct)

E-mail: mrmp-sales@mil.be

NÉERLANDOPHONE:

FOLLET Bram

Capitaine

Tel: 0032 2 441 53 65 (direct)

E-mail: mrmp-sales@mil.be

3. Publicité - mise à disposition des documents réglant la vente

Publicité est faite par la voie de:

- La mise à disposition du présent document qui règle la vente sur le site web du Service des Ventes: www.mil.be/sales
- La mise à disposition du présent document qui règle la vente sur le site web du Service des Ventes: www.facebook.com/Sales.Defense.be.
- Une publication officielle dans le: "Bulletin des Adjudications" à consulter via le site web du public procurement: www.publicprocurement.be

4. Conditions de participation – informations à fournir par les candidats acheteurs

Pour mémoire

5. Inspection du matériel à vendre par les candidats acheteurs

Le matériel pourra être inspecté pendant les heures de service après rendez-vous avec la Personne de Contact (POC).

22 lots (N° lots de 1 jusqu'à 22) se trouvent à:

Quartier Major Housiau

Martelarenstraat 181

1800 Vilvorde

Inspection du matériel: à partir du 6 juillet 2026 jusqu'au 31 juillet 2026

POC:

- Premier Caporal-Chef Stéphane Leclercq, à joindre par N° tél 0032-(0)2/441.07.12 N° de GSM : 0470/70.61.57 ou par e-mail : Stephane.Leclercq2@mil.be
- Premier sergent Tom Vernimmen, à joindre par N° de tél 0032-(0)2/441.01.81 ou par e-mail Tom.Vernimmen@mil.be

6. Réception des offres

- a. Les offres respecteront scrupuleusement le canevas de l'annexe A. Remarque importante: pour être valables:
 - (1) Les données personnelles ou sociétales demandées doivent être complètement remplies;
 - (2) Les offres doivent être signées et datées.
 - (3) Les offres ne peuvent pas contenir de mentions barrées/corrigées (p.e. au fluide correcteur/Tipp-Ex) ;
 - (4) Les offres doivent être bien lisibles.
- b. Les prix seront exprimés en EURO. Aucune formule de révision du prix n'est autorisée.
- c. Les offres doivent être envoyées avant le 4 août 2026 à 12h vers le service dirigeant, la date de la poste faisant foi. Les offres resteront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier à partir de cette date.
- d. Adresse pour le dépôt des offres: voir § 2 ci-dessus.
- e. Pour être valables, les offres doivent être:
 - soit expédiées à temps par la poste, sous pli recommandé, sous double enveloppe avec la mention SDV 20265016 sur l'enveloppe intérieure.
 - soit délivrées à temps par porteur. Dans ce cas, il vous est demandé de prendre rendez-vous avec les responsables de la vente (voir § 2 ci-dessus).
- f. Les offres reçues par fax, téléphone ou e-mail ne seront PAS prises en compte.

- g. LANGUE: les offres devront être établies dans l'une des 3 langues officielles belges, c'est à dire: soit en FRANCAIS, soit en NEERLANDAIS, soit en ALLEMAND (à l'exclusion de toute autre langue). Les annexes techniques peuvent être rédigées en Anglais.
- h. Des offres conditionnelles, des prix anormaux et/ ou négatifs ne sont pas autorisées et seront considérées par l'Administration comme des offres non-conformes et non-valides.
- i. Il n'y aura pas de négociations.
- j. Les offres doivent être faites par lot séparé (comme ils sont spécifiés dans les annexes A et B du dossier de vente). Le/la candidat(e)-acheteur(euse) ne peut donc pas constituer lui/elle-même des lots pour ensuite donner 1 offre pour eux. Ceci est considéré comme une négociation et l'offre sera considérée par l'Administration comme une offre non-conforme et non-valide.

7. Critère de sélection et d'attribution

- a. Le Service des Ventes se réserve le droit d'exclure un(e) candidat(e)-acheteur(euse) s'il s'avère, sur base de participations antérieures de sa part, qu'il/elle ne respecte pas ses obligations contractuelles.
- b. Le seul critère d'attribution est le prix
- c. L'offre la plus haute par lot pour le matériel présenté en vente déterminera le choix.
- d. Des négociations ne sont pas autorisées (voir également § 6.i-j ci-dessus).

8. Attribution

- a. Une proposition d'attribution de la vente sera établie par le Service des Ventes.
- b. Le candidat acheteur dont l'offre par lot est la plus haute sera mis au courant de la notification de l'attribution et recevra une facture par lettre ou par mail avec confirmation de réception.
Il devra néanmoins tenir compte du fait que l'ordonnateur compétent du Ministère de la Défense a le droit de ne pas attribuer le marché partiellement ou dans sa totalité.
- c. Le fait de ne PAS ATTRIBUER le marché ne donne droit, dans le chef des candidats acheteurs, à AUCUN DEDOMMAGEMENT. Une lettre ou un mail sera envoyé aux candidats-acheteurs non retenus à titre d'information.

9. Facturation & paiement

- a. Le Service des Ventes rédigera une facture par acheteur.
- b. Le paiement s'effectue en EURO. Les modalités sont mentionnées sur la facture.
- c. Le montant dû doit être payé en une fois dans les trente (30) jours calendrier à compter de la date d'émission de la facture.
- d. Lorsque le délai contractuel est dépassé, les mesures d'office décrites au § 11, sont d'application immédiate.

10. Enlèvement du matériel

Lieu d'enlèvement: voir lieu d'inspection au § 5

- a. Après réception du paiement de la facture, l'acheteur reçoit dans les dix (10) jours calendrier un bon d'enlèvement pour le matériel acheté. Ce bon est exigé par l'Autorité Militaire locale.
- b. L'enlèvement devra être intégralement terminé endéans les quinze (15) jours calendrier, comptés à partir de la date d'émission du bon d'enlèvement. Si ce délai est dépassé, les mesures d'office décrites au § 11, sont d'application immédiate.
- c. L'acheteur doit utiliser les moyens appropriés pour l'enlèvement du matériel.
- d. Les modalités pratiques (date d'enlèvement, accès au lieu d'enlèvement, ...) sont à régler entre l'acheteur et l'Autorité Militaire locale.

- e. Les éventuelles actions de manipulation sur l'endroit d'enlèvement, le démontage, ainsi que le chargement et le transport du matériel vendu sont à charge de l'acheteur.
- f. L'acheteur est responsable de tous les dommages causés lors de l'enlèvement du matériel, soit aux agents et/ou biens de l'Administration, soit à des tiers.
- g. De même, l'acheteur est responsable du personnel auquel il confie l'enlèvement du matériel.
- h. Tout dommage est acté dans un procès-verbal établi par l'Autorité Militaire locale, qui sera signé par les deux parties. Sans contestation écrite endéans les sept (7) jours calendrier, l'Administration supposera que l'acheteur accepte le contenu du procès-verbal.
- i. L'acheteur est tenu de réparer ou de faire réparer tous les dommages qu'il occasionne.

11. Mesures d'office

- a. Retard de paiement:
 - (1) En cas de défaut de paiement à la date mentionnée (voir § 9.b), l'acheteur recevra un rappel de paiement par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
 - (2) En cas de non-paiement endéans les 2 semaines qui suivent le rappel de paiement, la vente sera résiliée de plein droit et le matériel concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
Le cas échéant, l'acheteur sera redevable au Service des Ventes d'une somme équivalente à 10% du montant total du marché (avec un minimum de 50 EUR) à titre de frais administratifs.
Cette décision sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.
- b. Retard d'enlèvement:
 - (1) Aucun enlèvement n'a eu lieu
 - (a) À défaut d'enlèvement à la date convenue du lot attribué ou d'un ou plusieurs des lots attribués (voir § 10.b), le Service des Ventes fera parvenir à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé un rappel d'enlèvement. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
 - (b) À défaut d'enlèvement du matériel concerné par le § 11.b.(1).(a) au plus tard le quinzième (15ième) jour calendrier à compter de la date d'envoi du rappel, la vente sera résiliée de plein droit et le matériel concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
 - (c) Le Service des Ventes remboursera à l'acheteur la somme payée pour le lot/les lots non enlevé(s), diminué de 10% (avec un minimum de 50 EUR) à titre de frais administratifs. En cas de solde négatif, une facture supplémentaire pour ce solde restant sera envoyée à l'acheteur. Pour le paiement de ce solde, les § 9.a et b restent d'application.
 - (d) Cette décision (aussi bien la résiliation de la vente Cfr § 11.b.(1).(b), ainsi que – le cas échéant - le règlement financier Cfr § 11.b.(1).(c)) sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.

- (2) Enlèvement incomplet d'un lot
- (a) À défaut d'enlèvement à la date convenue d'une partie d'un lot attribué (voir § 10.b), le Service des Ventes fera parvenir à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé un rappel d'enlèvement. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
 - (b) À défaut d'enlèvement du matériel concerné par le § 11.b.(2).(a) au plus tard le quinzième (15ième) jour calendrier à compter de la date d'envoi du rappel, la vente du lot en question sera résiliée de plein droit et le matériel restant concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
 - (c) Le Service des Ventes ne remboursera aucune somme à l'acheteur. Un coût supplémentaire de 50 EUR sera facturé à l'acheteur à titre de frais administratifs. Pour le paiement de cette facture, les § 9.a et b restent d'application.
 - (d) Cette décision (aussi bien la résiliation de la vente Cfr § 11.b.(2).(b), ainsi que le règlement financier Cfr § 11.b.(2).(c)) sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.

12. Garantie

- a. Le matériel est proposé à la vente dans l'état où il se trouve sans aucune garantie.
- b. De par sa qualification et vu la possibilité d'inspection du matériel prévu au § 5, l'acheteur est supposé connaître l'état du matériel.
- c. Le transfert de propriété a lieu à la date de réception du paiement.

13. Litiges

Seuls les Cours et Tribunaux de BRUXELLES sont compétents en matière de litiges.

Afin d'éviter que du matériel saisi soit quand-même encore vendu, l'attention des candidats acheteurs est attirée sur le fait que lors d'une véritable saisie de biens prévus pour la vente, la vente en question sera immédiatement annulée et arrêtée, indépendamment du fait si la saisie est effectuée avant ou lors d'une vente.

14. Liste des annexes

Annexe A: Formulaire de soumission (offre)
Annexe B: Description détaillée

02/07/2026

X 


Signed by: Ilse Timmermans (Signature)
Ilse TIMMERMANS
Lieutenant-colonel
Directeur du Service des Ventes

SDV 20265016	Soumission	<u>Vente de matériel roulant à Peutie</u>
Je, soussigné (Nom, Prénom, Profession):		
agissant	en mon nom propre (1): (N° national obligatoire)	
	pour la firme (1): (Dénomination complète de la firme + N° TVA)	
Adresse:		
N° Tél:		
E-mail:		
<p>déclare:</p> <ul style="list-style-type: none"> > avoir pris connaissance des clauses administratives applicables à la procédure de vente 20265016 et m'y conformer. > offrir (montants exprimés en €) pour les lots dans le tableau > approuver mon offre en apposant ma SIGNATURE au bas du tableau > maintenir ces prix valables pendant nonante (90) jours de calendrier. > respecter les délais de paiement et d'enlèvement prévus dans les clauses administratives de la procédure de vente SDV 20265016. 		


(1) Biffez la mention inutile.

Lot	Description	Soumission (EURO)	
		En chiffres	En lettres
1	VW CADDY LIFE 2015		
2	PEUGEOT BOXER COMBI		
3	PEUGEOT BOXER COMBI		
4	PEUGEOT BOXER COMBI		
5	MERCEDES SPRINTER 519 CDI 4X2 AMB TYPE B		
6	KIA SPORTAGE		
7	NISSAN TRAC ELEC		
8	NISSAN TRAC ELEC		


9	NISSAN TRAC ELEC		
10	NISSAN TRAC ELEC		
11	NISSAN TRAC ELEC		
12	NISSAN TRAC ELEC		
13	NISSAN TRAC ELEC		
14	OPEL CORSA		
15	PEUGEOT 807		
16	IRIS-IVECO-XEITO BUS 33PL+1		
17	IRIS-IVECO-XEITO BUS 33PL+1		
18	IRIS-IVECO-XEITO BUS 33PL+1		
19	IRIS-IVECO-XEITO BUS 33PL+1		
20	IRIS-IVECO-XEITO BUS 33PL+1		
21	BUS SAN DAF TB 2105 DMT 41 PL		
22	TLR FOR SHELTER CLEAN ROOM 6T - 4W + SHELTER		
Fait à		, le	2026
Signature			


Perceel / Lot 1		
Merk / Marque :	VW	
Model / Modèle :	CADDY LIFE 2015	
N°:	V10935	
Chassisnr / N° de châssis:	WV2ZZZ2KZFX089384	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	104.212 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2015	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques	CAT .3	


Perceel / Lot 2		
Merk / Marque :	PEUGEOT	
Model / Modèle :	BOXER COMBI	
N°:	V20774	
Chassisnr / N° de châssis:	VF3YASMRA12299378	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	83.407 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2012	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques	<p>Onder andere ruitenwissermotor, de spiegel en de lichtbehuizing links voor zijn buiten dienst, de schuifdeur is gedeukt en beschadigd, er is schade aan de rechter drempel, en de achterwand is gedeukt. Entre autres, le moteur d'essuie-glace, le rétroviseur et le bloc optique avant gauche sont hors service, la porte coulissante est enfoncée et endommagée, le seuil droit présente des dégâts et la paroi arrière est également enfoncée.</p> <p>CAT . 3</p>	


Perceel / Lot 3		
Merk / Marque :	PEUGEOT	
Model / Modèle :	BOXER COMBI	
N°:	V20796	
Chassisnr / N° de châssis:	VF3YASMRA12302447	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	207.073 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2012	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques	CAT 3	

Perceel / Lot 4		
Merk / Marque :	PEUGEOT	
Model / Modèle :	BOXER COMBI	
N°:	V20838	
Chassisnr / N° de châssis:	VF3YASMRA12312866	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	126.760 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2012	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques	<p>Onder andere moeten de achterste schokdempers en het linker stuurkogelgewricht moet worden vervangen, de uitlaatbuis is gescheurd, de ruitenwissermotor ontbreekt en de alternator is buiten dienst.</p> <p>Entre autres, les amortisseurs arrière doivent être remplacés, la rotule de direction gauche doit être remplacée, le tuyau d'échappement est fissuré, le moteur d'essuie-glace est manquant et l'alternateur est hors service.</p> <p>CAT .3</p>	


Perceel / Lot 5		
Merk / Marque :	MERCEDES	
Model / Modèle :	SPRINTER 519 CDI 4X2 AMB TYPE B	
N°: Chassisnr / N° de châssis:	V20896 WDB9066551S801619	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	190.984 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2014	
Brandstoftype / Type de carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques	<p>Onder andere de motor is defect en de herstellingskost is hoog. Entre autre le moteur est défectueux et le coût de réparation est élevé. CAT .4</p>	


Perceel / Lot 6		
Merk / Marque :	KIA	
Model / Modèle :	SPORTAGE 2.0 CRDI 136 4X4	
N°: Chassisnr / N° de châssis:	V21525 U5YPB813CDL311921	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	144.425 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2013	
Brandstoftype / Type de carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques	<p>Onder andere het voertuig rijdt scheef (in krabstand) en vertoont bovendien trillingen. Entre autres le véhicule roule en crabe et présente également des vibrations. CAT .3</p>	

Perceel / Lot 7		
Merk / Marque :	NISSAN	
Model / Modèle :	TRAC ELEC BT01LO3U	
N°:	V28546	
Technische beschrijving / Description technique :		
Urenstand / Heure de fonctionnement :	4551 H	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1993	
Opmerkingen / Remarques	MOTOR DEFECT CAT .3	


Perceel / Lot 8		
Merk / Marque :	NISSAN	
Model / Modèle :	TRAC ELEC BT01LO3U	
N°:	V28547	
Technische beschrijving / Description technique :		
Urenstand / Heure de fonctionnement :	4956 H	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1993	
Opmerkingen / Remarques	CAT .3	

Perceel / Lot 9		
Merk / Marque :	NISSAN	
Model / Modèle :	TRAC ELEC BT01LO3U	
N°:	V28548	
Technische beschrijving / Description technique :		
Urenstand / Heure de fonctionnement :	8006 H	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1993	
Opmerkingen / Remarques	CAT .3	

Perceel / Lot 10		
Merk / Marque :	NISSAN	
Model / Modèle :	TRAC ELEC BT01LO3U	
N°:	V28550	
Technische beschrijving / Description technique :		
Urenstand / Heure de fonctionnement :	6460 H	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1993	
Opmerkingen / Remarques		CAT .3

Perceel / Lot 11		
Merk / Marque :	NISSAN	
Model / Modèle :	TRAC ELEC BT01LO3U	
N°:	V28553	
Technische beschrijving / Description technique :		
Urenstand / Heure de fonctionnement :	6891 H	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1993	
Opmerkingen / Remarques		CAT .3

Perceel / Lot 12		
Merk / Marque :	NISSAN	
Model / Modèle :	TRAC ELEC BT01LO3U	
Chassisnr / N° de châssis:	V28556	
Technische beschrijving / Description technique :		
Urenstand / Heure de fonctionnement :	8062 HEURES	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1993	
Opmerkingen / Remarques		CAT .3


Perceel / Lot 13		
Merk / Marque :	NISSAN	
Model / Modèle :	TRAC ELEC BT01LO3U	
N°:	V28557	
Technische beschrijving / Description technique :		
Urenstand / Heure de fonctionnement :	7262 H	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1993	
Opmerkingen / Remarques		CAT .3

Perceel / Lot 14		
Merk / Marque :	OPEL	
Model / Modèle :	CORSA	
N°:	V80665	
Chassisnr / N° de châssis:	W0L0SDL68C4126245	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	123.551 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2012	
Opmerkingen / Remarques		CAT .4


Perceel / Lot 15		
Merk / Marque :	PEUGEOT	
Model / Modèle :	807	
N°:	V80939	
Chassisnr / N° de châssis:	VF3EBRHD8CZ043818	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	115.715 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2012	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques		CAT .3

Perceel / Lot 16		
Merk / Marque :	IRIS-IVECO-XEITO BUS	
Model / Modèle :	33PL+1	
N°:	V90121	
Chassisnr / N° de châssis:	ZCFAIAF1102409856	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	123.282 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2003	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques		CAT .4

Perceel / Lot 17		
Merk / Marque :	IRIS-IVECO-XEITO BUS	
Model / Modèle :	33PL+1	
N°:	V90123	
Chassisnr / N° de châssis:	ZCFAIAF1102410237	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	155.103 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2003	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques		CAT .3/4

Perceel / Lot 18		
Merk / Marque :	IRIS-IVECO-CIMO BUS	
Model / Modèle :	33PL+1	
N°:	V90138	
Chassisnr / N° de châssis:	ZCFA1AF1102439782	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	234.935 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2003	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques		CAT .4

Perceel / Lot 19		
Merk / Marque :	IRIS-IVECO-CIMO BUS	
Model / Modèle :	33PL+1	
N°:	V90139	
Chassisnr / N° de châssis:	ZCFA1AF1102439902	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	231.186 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2003	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques		CAT .4

Perceel / Lot 20		
Merk / Marque :	IRIS-IVECO-CIMO BUS	
Model / Modèle :	33PL+1	
N°:	V90143	
Chassisnr / N° de châssis:	ZCFA1AF1102439999	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	235.481 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	2005	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques		CAT .4

Perceel / Lot 21		
Merk / Marque :	BUS SAN DAF	
Model / Modèle :	TB 2105 DMT 41 PL	
N°:	V95705	
Chassisnr / N° de châssis:	XLRBE21HTOE347243	
Technische beschrijving / Description technique :		
Kilometerstand / Kilométrage :	452.097 km	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1990	
Brandstoftype / Type de Carburant :	Diesel	
Opmerkingen / Remarques		CAT .4

Perceel / Lot 22	
Merk / Marque : Model / Modèle :	TLR FOR SHELTER CLEAN ROOM 6T - 4W + SHELTER
N°: Chassisnr / N° de châssis:	R48268 +J40035 28604
Technische beschrijving / Description technique :	
Bouwjaar / Année de fabrication :	1976 / 1982
Opmerkingen / Remarques	
CAT .3/4	

